



Opération de représailles Au SEAT de Bobigny ?

Depuis quelques jours, **un contrôle hiérarchique brutal, opaque et hors cadre** est imposé au SEAT de Bobigny par la direction territoriale 93 sous le regard impuissant d'une direction interrégionale IDF-OM qui laisse faire.

En effet, les agents sont **convoqués sans explication, sans information et sans cadre défini**.

Et lorsque ces derniers interrogent l'administration sur les objectifs et le périmètre, la condescendance et le mépris prennent le pas.

En outre sans craindre la hiérarchie et en irrespect total des textes réglementaires, la directrice territoriale déclare :
« **Vous verrez lors de l'entretien.** »

Ce fonctionnement n'est pas seulement malhonnête : il est illégal, toxique et méprisant.

- Pour rappel, la note du 6 juin 2017 encadre strictement les modalités en matière de contrôle hiérarchique.
Il doit être formalisé, transparent et loyalement conduit.
- Pour rappel également, lors du CSA du 25 avril, **FO Justice PJJ 93** a exigé l'application de l'article 64 du décret du 20 novembre 2020 à savoir **la mise en place d'une enquête paritaire et transparente. En aucun cas un contrôle abusif et unilatéral.**

UN AMATEURISME QUI CONDUIT A UN MANAGEMENT TOXIQUE.

En effet, force est de constater que le stade de la négligence a été dépassé, cette manière d'agir relève de l'incompétence, de l'exercice du pouvoir sans règles ni respect des droits. Pendant ce temps, la direction interrégionale IDF-OM laisse faire.

Combien de temps va durer cette impunité ?

La direction territoriale n'est pas à son premier fait d'armes, **nos interpellations se multiplient sans que cela n'aboutisse à une prise de conscience de l'administration.**

Dans un service déjà fragilisé par une crise RH grave, où les agents ont osé se mobiliser et dénoncer leurs conditions de travail, cette pression arbitraire et injustifiée prend une dimension particulièrement inadmissible.

FO Justice PJJ IDF-OM voit dans cette manœuvre des velléités de représailles et exige :

- ▶ **Le retrait de la directrice territoriale de la gestion du territoire de Seine-Saint-Denis.**
- ▶ **La suspension immédiate de ce contrôle dans sa forme actuelle.**
- ▶ **Une clarification écrite de son périmètre, de ses objectifs et de ses modalités.**
- ▶ **Le respect des droits fondamentaux des agents dans tout processus de contrôle.**

Le moment est venu de mettre fin cette situation au risque de déstabiliser l'ensemble des services et des personnels de ce territoire.

Les agents ne sont pas des pions et droit n'est pas une option.

